

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 15 Juillet 2024

D2024-55

Convention de servitude avec
ENEDIS

Pièce jointe en annexe

Rapporteur : Jean-Luc
PAQUELIER

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	18	22
Vote POUR	22	
Vote CONTRE	0	
Abstention	0	
Date de la Convocation : 9 Juillet 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

Présents:

Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSETTE, Céline CARREIRO, Françoise CURAILLAT, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Fabienne FARGEOT MENEZES, Annick GUYON, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Coralie SANGOY, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

Absents : Valentin CARRERAS (pouvoir à Michel BERTHET), Ludovic MORAND (Pouvoir à Julien STOYE), Cyrille BOUCHY (pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER), Claire DE CROMBRUGGHE (pouvoir à Nathalie DUMORD), Ludivine DE OLIVEIRA LEONES.

- Considérant la construction d'un nouvel équipement (bibliothèque, restaurant scolaire)
- Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention de servitude avec Enedis précisant les droits et obligation de chacune des parties

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la convention de servitude avec Enedis
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Céline CARREIRO



Le Maire
Michel BERTHET



Acte contresigné le 17 juillet 2024

Le Maire,



Acte télétransmis au contrôle de légalité

le 17 juillet 2024

Acte affiché le